



Pension alimentaire enfant majeur en études si revenu élevé

Par isamonik

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 2016, et le dernier jugement après le divorce date de 2020, et stipule :

- que j'ai la garde complète de ma fille mineure, vivant sous mon toit, et que j'ai en charge absolument tous les frais lui afférent ;

- que je dois verser 600 ? / mois à mon fils majeur parti en étude dans une autre ville ;

- que son père doit verser 400 ? / mois à son fils.

A l'époque, ces montants ont été calculés sur la base de nos salaires respectifs mensuels : 4 000 ? pour moi et 2 700 ? pour le père, notre fils devant prendre en charge absolument tous ses frais, y compris le logement et les études, avec ces 1 000 ? mensuels.

Aujourd'hui, mon fils travaille et est complètement indépendant financièrement. Nous ne lui versons donc plus rien depuis septembre 2022. Mais ma fille est étudiante depuis cette date, et son école coûte 10 000 ? / an (elle finit normalement en août 2025 si tout se passe bien).

Ne voulant pas retourner au tribunal (les relations avec son père sont extrêmement compliquées), j'ai convenu avec ma fille de la prendre entièrement en charge, y compris le coût de ses études, mais qu'elle s'arrange avec son père pour qu'il lui donne un minimum d'"argent de poche" mensuellement. Il a alors convenu de lui donner 200 ? / mois. Or depuis lors, il peine à lui verser cette somme, oublie souvent, et aujourd'hui ne lui verse plus rien.

Je vais donc devoir retourner au tribunal car je ne trouve pas cela juste.

Aujourd'hui, mon salaire avoisine 5 000 ? / mois, et pour son père, je n'en sais rien... Mais si on continue à se baser sur 2 700 ? mensuels pour lui, ma question est : suis-je légitime à lui demander une pension pour ma fille ? Si oui, quel montant est-il raisonnable de demander ? Et vaut-il mieux demander à ce que la pension me soit versée à moi, ou directement à ma fille ?

Merci beaucoup.

PS : je tiens à préciser que malgré le jugement le condamnant à payer 400 ? / mois à son fils lorsqu'il était étudiant, son père ne lui versait que 250 ? / mois, et encore quand il n'oubliait pas...mais mon fils n'a jamais voulu réclamer ni entrer en conflit avec lui. Et c'est moi qui comblais régulièrement le déficit.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comme il y a eu plusieurs changements de situation, la saisie du juge est inévitable.

Tout sera recalculé, sur la base des ressources/charges/besoins actuels.

Il est possible de demander que la pension soit versée directement à l'enfant dès qu'il a plus de 16 ans et un compte en banque.

Les frais de scolarité sont élevés, il est possible que le juge ne les partage pas dès lors que l'autre parent n'a pas donné son accord.

Faites vous assister par un avocat pour avoir les meilleures chances.

Par isamonik

Merci beaucoup pour votre prompte réponse.

Sans tenir compte des frais d'école, si on se base juste sur nos deux salaires (5000 pour moi et 2700 pour lui), avec tous les frais du quotidien de ma fille à ma charge (logement, nourriture, vêtements), suis-je en mesure de pouvoir réclamer une pension ou mon salaire est-il trop élevé ?

J'imagine qu'il existe des grilles ?

Parce que sinon, je préfère laisser tomber...vu le temps et l'argent qu'une telle procédure me demanderait à nouveau.

Merci.

Par kang74

Bonjour

Vous êtes tout à fait en droit de demander à ce que son père participe aux frais : c'est sa fille que vous gagnez 5000e ou plus .

Mais cela ne sera que dans la limite de ce permet ses revenus .

Vous pouvez demander 300e , le juge peut faire moins, cela dépend aussi de ses charges

Car non, on ne se base pas que sur les deux salaires ; l'impact des revenus d'un éventuel compagnon, l'impact de frais pour d'autres enfants, ça compte .

Vu le contexte, si vous continuez d'assumer les charges de votre fille, mieux vaut en garder le bénéfice .

NB : Votre fille est majeure doit aussi adapter ses choix à la réalité des revenus de ses parents .

Ou décider de faire en sorte d'assumer ses choix en travaillant à côté, en faisant un pré étudiant

Il n'est pas possible que les revenus des parents s'adaptent à tous les choix que leurs enfants veulent faire ...